



Paroisse Catholique Francophone

**PRINCIPES ET PROCEDURES INSTITUTIONNELLES DE PREVENTION CONTRE
LA VIOLENCE SEXUELLE
(« INSTITUTIONNELLES SCHUTZKONZEPT »)**

DE LA PAROISSE CATHOLIQUE FRANCOPHONE DE

FRANCFORT-SUR-LE-MAIN

PAROISSE CATHOLIQUE FRANCOPHONE DE FRANCFORT

Sommaire

1	Introduction	3
2	Considérations générales et vue d'ensemble	4
3	Analyse de la situation et des risques / concepts de solutions.....	7
4	Aptitude personnelle.....	11
5	Déclaration d'engagement volontaire et certificat personnel élargi de bonne conduite (<i>erweitertes Führungszeugnis, EFZ</i>).....	13
6	Code de conduite et règles de conduite concrètes.....	14
7	Plaintes.....	17

Définitions

Code de conduite	14	ISK	3
------------------------	----	-----------	---

1 Introduction

- 1.1 Avec nos Principes et Procédures Institutionnelles de Prévention Contre La Violence Sexuelle (*Institutionelles Schutzkonzept*) (« ISK »), nous voulons montrer que notre paroisse catholique francophone de Francfort fait tout ce qui est en son pouvoir en matière de prévention pour que nos enfants et nos jeunes, que nous accompagnons dans leur développement de la foi chrétienne, se sentent valorisés, en sécurité et à l'aise. C'est pourquoi, dans nos discussions, nous avons développé des mesures de protection et établi des règles de conduite qui s'appliquent de manière contraignante à tous ceux qui, dans notre paroisse s'engagent dans l'animation de groupes d'enfants et de jeunes.
- 1.2 L'objectif de notre ISK et du Code de conduite qui y est attaché est d'établir des règles claires et transparentes tant pour ceux qui, dans notre paroisse, s'engagent dans l'animation de groupes d'enfants et de jeunes que pour tous ceux à qui s'appliquent ces principes et procédures. Notre ISK doit contribuer à ce que nous soyons toujours attentifs et responsables dans nos relations mutuelles avec nos enfants et nos jeunes. Notre cohabitation doit être empreinte de respect. Ce faisant, nous voulons éviter que, dans notre paroisse, les comportements déplacés, les agressions sexuelles, la violence sexuelle et à plus forte raison les abus sexuels sur des enfants et des adolescents ne soient possibles.
- 1.3 Nous devons protéger nos enfants et nos jeunes, mais il s'agit aussi de fournir la sécurité et un guide aux nombreuses personnes qui, chez nous, sont généralement bénévoles dans des situations et des domaines sensibles ainsi que de donner les limites dans leur domaine d'activité et de les protéger contre les fausses suspicions.
- 1.4 Une protection efficace contre la violence sexuelle (ce qui inclut les agressions sexuelles et les abus sexuels) n'est garantie que si nous

- Nous rendons compte que nous ne pouvons protéger nos enfants et nos jeunes qu'en abordant le sujet et en les informant.
- Nous rendons compte qu'il existe une violence sexuelle et que, malheureusement, elle ne s'arrête pas aux portes de notre paroisse
- Ne détournons pas le regard, mais sommes prêts à croire et à écouter
- N'hésitons pas à nommer l'indicible, même si cela nous fait mal
- Veillons néanmoins, à ne pas blesser les autres dans la manière dont nous abordons le sujet, et à être prudents les uns avec les autres et les personnes concernées.
- Donnons une voix aux personnes concernées
- Mettons les délinquants devant leurs responsabilités.

- 1.5 Toute notre action est fondée sur la foi chrétienne.

Ce ne sont pas seulement les enfants et les jeunes qui sont concernés, nous sommes tous concernés. En effet, chaque agression sexuelle et tout abus sexuel sur des enfants et des adolescents nous concerne tous et nous laisse des blessures.

Mais toutes les fausses suspicions laissent aussi des blessures. C'est pourquoi, dans l'intérêt de toutes les parties concernées, nous en appelons pour qu'elles soient responsables et qu'elles ne s'adressent qu'aux instances mentionnées au paragraphe 7.

Il n'y a pas pire stratégie que de se lancer dans une chasse aux sorcières par des déclarations irréfléchies à l'égard de tiers, qui nuit à tous, mais surtout à la victime ainsi qu'à toutes les personnes concernées et à toute notre paroisse.

Le sens de la responsabilité et la confiance sont tout aussi importantes, partout et surtout sur ce sujet sensible. Nous ne devons jamais oublier nos valeurs chrétiennes fondamentales.

2 Considérations générales et vue d'ensemble

2.1 Lors de l'élaboration de l'ISK et du Code de conduite qu'il contient, nous avons examiné tous les domaines dans lesquels les personnes à risque, en particulier les enfants et les jeunes, sont concernées par notre activité pastorale. Nous avons fait une analyse des risques dans les différentes situations et nous avons élaboré des solutions (voir point 3 ci-dessous).

2.2 Responsables

Des responsables dans tous les domaines qui, dans notre communauté ecclésiale, concernent directement ou indirectement des enfants et des jeunes, ont apporté leur contribution à l'élaboration de cet ISK. Sont exclus les animateurs qui s'engagent dans les groupes d'enfants d'âge de classe maternelle (Éveil à la foi) en parallèle des messes, les personnes qui n'aident que sporadiquement à l'habillage des enfants de chœur. En effet, l'alternance de ces personnes est tout simplement trop importante (cf. notre analyse de la situation et des risques au paragraphe 3.).

2.3 Domaines soumis à l'analyse de la situation et des risques

Les domaines suivants, directement ou indirectement liés aux enfants et adolescents, ont été examinés lors de notre analyse des situations et des risques :

- Groupes d'enfants d'âge de classe de maternelle (3-6 ans) (Éveil à la foi) pendant, c'est-à-dire en parallèle les messes
- Groupes de catéchistes pour enfants (Catéchisme)
- Pastorale des jeunes en dehors de la préparation à la Confirmation et en préparation à la Confirmation (Aumônerie)
- Groupes d'enfants en préparation à la Première Communion (Préparation à la première communion)
- Préparation des enfants (scolaires et préscolaires) au baptême (Baptême)
- Groupes scouts
- Personnes préparant les enfants de chœur (Enfants de Coeur)
- Confessions

Les résultats de l'analyse de chaque risque sont rassemblés par la personne spécialiste formée à la prévention Elisabeth Huber-Sorge (*geschulte Fachkraft Prävention*) en sa qualité de coordinatrice. Elle est toujours disponible pour répondre aux questions. Elle est également toujours disponible pour examiner de nouvelles pistes de réflexion en cas de détection de nouveaux risques potentiels ou de nouvelles solutions envisageables.

Elisabeth Huber-Sorge est joignable sur son portable au (+49) (0) 162 737 94 59 et par e-mail à e.huber-sorge@huber-sorge.com.

La personne spécialiste de la prévention agit en concertation étroite avec le *Conseil paroissial* et notre curé, Slawek Moleda (Père Slawek), afin de garantir une approche aussi transparente que possible du thème de la prévention.

2.4 Création de l'ISK

L'ISK a été réalisé avec la participation de la personne spécialiste de la prévention, formée pour notre paroisse, avec le soutien du Conseil paroissial de notre Père Slawek, et avec le soutien et l'assistance de M. Matthias Belikan, chargé de la prévention à l'évêché du Limbourg, unité de coordination de la prévention contre la violence sexuelle.

Lors de la préparation puis de l'élaboration de l'ISK, une attention particulière a été portée à ce que toutes les personnes animant les groupes décrits au paragraphe 2.3 dans notre paroisse concernant des enfants et des jeunes soient représentées, l'exception des animateurs de l'Éveil à la foi et les personnes qui n'aident que sporadiquement à l'habillage des enfants de chœur.

Les animateurs du Groupe des scouts, rattaché aux Scouts Unitaires de France (SUF) reçoivent leur formation en France. En raison de leur étroite collaboration avec notre paroisse, ils sont néanmoins concernés par l'analyse des risques et sont donc soumis aux mêmes règles.

Avant l'élaboration de l'ISK, après des entretiens individuels avec la personne formée et notre Père Slawek, des premières formations de prévention de plusieurs heures ont été organisées pour les groupes respectifs à plusieurs dates, sous la direction de Mme Silke Arnold et de M. Matthias Belikan. De plus, le Conseil paroissial a été impliqué dans l'élaboration du ISK.

2.5 Publication et mise à jour régulière de l'ISK et du Code de conduite

L'ISK, le Code de conduite dans notre paroisse ainsi que tous les points de contact sont publiés en permanence sur le site internet de notre paroisse sous <https://www.fraccf.de>. Sous forme imprimée et numérique, on le trouve dans le bureau paroissial à Paroisse Catholique Francophone ou Katholische Französischsprachige Kirchengemeinde, Oeser Weg 126, 65934 Francfort-sur-le-Main.

Afin d'assurer la mise en œuvre et la qualité de l'ISK et du Code de conduite, il est audité soit à la suite d'un incident de violence sexuelle soit, au plus tard, tous les quatre ans à la suite de l'élection du Conseil paroissial sur son actualité, son exhaustivité et sa praticité.

La personne spécialiste de la prévention pour notre paroisse surveille la durée de validité des formations préventives, des formations continues, de l'ISK, du Code de conduite et des certificats de bonne conduite de la police élargie (*erweitertes Führungszeugnis, EFZ*) et prévient les parties prenantes et les personnes concernées 3 mois avant leur expiration.

2.6 Programmes de formation

A partir de l'année scolaire 2021/2022, nous mettons en place un programme annuel de formation auquel toutes les parties prenantes auront accès pour information.

Il s'agit d'un plan prévoyant la fréquence des formations et de ceux qui sont destinataires de ces formations ou de soirées d'information. Car nous pensons que la formation est l'une des clés d'un travail de prévention efficace.

Le programme de formation est géré par les spécialistes de la prévention de notre paroisse et dit à quelle fréquence et pour quelles personnes les formations sont nécessaires. A chaque début d'année scolaire, lorsque les groupes (pour les différents groupes voir point 2.3) se sont formés (et donc les animateurs bénévoles sont choisis), de nouvelles formations sont obligatoirement organisées.

En outre, d'autres séances d'information sont organisées au moins une fois par an pour les autres personnes concernées (parents, jeunes et, le cas échéant, enfants) qui ne sont pas obligatoires mais qui sont recommandées.

L'organisation des formations s'effectue en collaboration avec l'unité de coordination de la prévention contre la violence sexuelle du diocèse de Limbourg (*Koordinationsstelle Prävention vor sexualisierter Gewalt des Bistums Limburg*). La responsabilité de la coordination et de l'organisation est assurée par le spécialiste de la prévention. Outre la tenue des listes, elle est responsable de la communication avec le centre de coordination de la prévention contre la violence sexuelle du diocèse de Limbourg, détermine, en collaboration avec les conférenciers mandatés, le contenu des formations et invite aux séances d'information. Elle est également responsable de l'organisation régulière des séances d'information et de la mise à jour du programme de formation.

2.7 Mesures

Nous avons pris des mesures pour éviter de manière préventive les situations qui pourraient permettre aux auteurs potentiels d'abuser de nos enfants et adolescents.

Il s'agit en particulier de vérifier sans cesse la situation (spatiale) et de rechercher des solutions flexibles afin de minimiser de façon préventive les risques. L'enseignement individuel (par exemple dans le cadre de la préparation au baptême des enfants et des jeunes) devrait, dans la mesure du possible, avoir lieu dans les locaux de la paroisse et seulement en présence de deux animateurs. Il en va de même dans les cas où il est indispensable qu'un tel enseignement individuel ait lieu dans un logement privé. Il est également recommandé qu'un parent de l'enfant soit présent lors d'un cours individuel, où qu'il ait lieu.

2.8 Voies de recours et points de contact

En outre, nous avons défini des voies de recours visant à permettre aux victimes et aux dénonçants de faire entendre facilement leurs préoccupations afin qu'elles puissent être examinées et traitées de manière objective, appropriée et opportune.

Dans notre paroisse, en plus du spécialiste de la prévention, au moins deux interlocuteurs doivent toujours être disponibles en tant que personnes de confiance et premier point de contact. Ceux-ci transmettent immédiatement des indications au centre de coordination de la prévention contre la violence sexuelle du diocèse du Limbourg.

En tout état de cause, le spécialiste de la prévention et les interlocuteurs doivent suivre une formation et présenter un certificat de bonne conduite de la police.

La consultation du certificat de bonne conduite de la police élargie (*erweitertes Führungszeugnis, EFZ*) est effectuée par l'unité de coordination prévention du diocèse, qui documente la consultation. L'organisation (c'est-à-dire la coordination avec le bureau de coordination) est assurée par le spécialiste de la prévention, qui doit veiller à ce que les interlocuteurs envoient leur certificat de bonne conduite de la police au centre de coordination et que ces personnes participent également à une formation.

Il va de soi qu'il est toujours possible - et cela devrait être communiqué clairement - de s'adresser directement au centre de coordination de la prévention de la violence sexuelle du diocèse de Limbourg.

Les points de contact et les centres d'orientation clés sont mentionnés au point 7. Ceux-ci sont également publiés séparément sur notre site internet de la paroisse.

Toutes les informations resteront confidentielles. C'est indispensable pour le bien de la victime, mais aussi pour le bien de l'accusé concerné.

2.9 Code de conduite

Enfin, nous nous sommes mis d'accord sur un Code de conduite contraignant pour tous et sur des codes de conduite concrets (cf. point 6).

Celui-ci doit nous rappeler sans cesse que nous tous, qui nous engageons, sommes toujours attentifs à notre conduite avec les jeunes et les enfants et entre nous.

3 Analyse de la situation et des risques / concepts de solutions

3.1 Cadre général

Lors de l'élaboration de l'ISK, nous devons nous baser sur les conditions-cadres suivantes dans notre paroisse :

- Nos activités pastorales sont toujours encadrées par des membres bénévoles de notre paroisse. Cela vaut pour toutes les activités, sauf le secrétariat (pour notre paroisse) et le sacristain, que notre paroisse partage actuellement avec l'église Maria Himmelfahrt et l'église Sankt Leonhard au centre de Fancfort.
- La plupart des membres bénévoles de notre paroisse ne sont en Allemagne que pour une certaine période et quittent généralement notre paroisse après environ trois à cinq ans.
- Une grande partie de ceux qui sont bénévoles sont des parents d'enfants ou d'adolescents qui participent à l'une des activités de la pastorale des enfants ou des jeunes mentionnées ci-dessus de manière limitée dans le temps, le plus souvent pour une seule année scolaire. Cela implique une forte rotation au sein des bénévoles et rend difficile la continuité du travail d'information et la formation à la prévention en tant qu'éléments essentiels de la prévention contre la violence sexuelle.

- Il faut donc trouver un équilibre entre notre responsabilité d'assurer la protection la plus large possible des enfants et des jeunes qui nous sont confiés et, inversement, ne pas compliquer inutilement le recrutement de bénévoles.

3.2 Publication des listes de noms des animateurs (bénévoles) engagés

Chaque mois de septembre, il y a une messe en plein air où les groupes respectifs peuvent se présenter et poser des questions aux parents, aux enfants et aux jeunes.

Toutefois, il est prévu que les listes des bénévoles engagés soient communiquées de manière plus ouverte afin d'assurer la plus grande transparence possible. À terme, il est prévu que les animateurs engagés (bénévoles) soient répertoriés sur le site internet de notre paroisse. Plus il y a de transparence et de publicité, plus il est difficile pour un criminel potentiel de se « cacher ».

3.3 Excursions

Des excursions d'une journée ont lieu dans le cadre de la préparation de la Première Sainte Communion. Les nuitées ne sont pas organisées.

Étant donné que plusieurs bénévoles et souvent des parents supplémentaires participent à ces excursions d'une journée, que l'on travaille toujours en groupe et qu'il n'y a pas de prise en charge individuelle, le risque potentiel est considérablement réduit.

Toutefois, il faut également veiller, lors des déplacements, à ce que l'on se déplace en groupes d'une certaine taille et qu'il ne se forme pas, au long du déplacement, des groupes isolés d'un seul animateur et d'un seul jeune/enfant, afin de rendre plus difficile une proximité inappropriée.

Dans le cadre de la préparation de la Confirmation, il y a une retraite de deux jours avec une nuitée. Lors de ces déplacements, les risques potentiels sont considérablement plus importants. Dans ce cadre, il faut toujours veiller à que les jeunes soient accompagnés par plusieurs animateurs des deux sexes et qu'il ne se forme pas, au long du déplacement, des groupes isolés d'un seul animateur et d'un seul jeune, afin de rendre plus difficile une proximité inappropriée. Pour plus d'information, cf. les codes de conduite spécifiques dans le Code de conduite.

3.4 Pour chaque activité

Notre paroisse s'efforce de faire en sorte que les activités de la catéchèse et de l'enseignement de la communion, en particulier, se déroulent autant que possible en petits groupes, car nous croyons que c'est le seul moyen de réaliser un travail pastoral efficace de groupe. En particulier :

3.4.1 Groupes d'enfants de maternelle (enfants de 3 à 6 ans) (Éveil à la foi) en parallèle de la messe dominicale

Les groupes d'enfants de maternelle (3-6 ans) (Éveil à la foi) sont pris en charge par des membres de la paroisse avec une rotation fréquente. Le travail

d'information et la formation à la prévention dans ce domaine ne sont donc pas réalistes en raison du nombre élevé et de la rotation fréquente des animateurs.

Cependant, nous estimons le risque potentiel comme plutôt faible, car cette activité se déroule pendant (en parallèle de) la messe, les enfants se trouvent dans une salle voisine de l'église et le groupe est nombreux. L'isolement permettant une proximité inappropriée des auteurs potentiels est peu probable. En raison de la rotation constante des animateurs, il n'est pas non plus possible de créer un lien plus étroit entre un enfant et un adulte, qui pourrait être mis à profit par cet adulte.

Étant donné que les animateurs sont généralement des parents, il est préférable d'assurer le travail de prévention par des soirées d'information parentales. En outre, il est recommandé qu'en plus de l'animateur, il y ait un parent d'un enfant qui ne s'occupe pas de l'animation, mais qui est simplement présent et qui, par sa présence, limite encore davantage le risque potentiel. Il faut que les parents se relayent à tour de rôle. C'est particulièrement vrai lorsque l'animation a lieu dans un sous-sol non visible de l'extérieur, comme cela se produit de temps à autre.

Lors du passage aux toilettes des petits qui ne sont pas encore assez indépendants, il est recommandé d'aller chercher un parent de l'enfant qui accompagne ensuite l'enfant aux toilettes.

3.4.2 Catéchèse

Une partie des activités de catéchèse a lieu jusqu'à présent en partie à l'école française. Celle-ci fournit des salles de classe pour la catéchèse une fois par semaine. Il reste à voir si cela peut continuer et durablement être le cas pendant la pandémie.

Tant que la catéchèse a lieu à l'école, les mesures de prévention de l'école s'appliquent ; les risques doivent être considérés comme mineurs en raison des locaux. Il convient quand-même de veiller à rester informé sur les mesures de prévention prises par l'école.

La catéchèse a lieu (quand il n'y a pas de pandémie) en dehors de la prise en charge à l'école française, en général, avant la messe du dimanche. Notre Père Slawek visite chaque groupe, à des intervalles irréguliers et imprévisibles. Du point de vue de la prévention, cela peut au moins compliquer une proximité inappropriée d'un délinquant potentiel.

Il convient également de veiller à ce que :

- Les activités dans des logements privés doivent être évitées, à moins que ces activités n'aient lieu avec au moins deux animateurs ou en présence d'au moins un parent d'un enfant qui n'anime pas, mais qui est simplement présent et qui, par sa présence, limite le potentiel de risque. Que les parents se relayent à tour de rôle dans cette tâche.
- Il est recommandé pour les activités sur le lieu de la paroisse qu'en plus de l'animateur, il y ait aussi dans la paroisse un parent d'un enfant qui n'anime

pas, mais qui, simplement par sa présence, limite encore davantage le potentiel de risque. C'est particulièrement vrai lorsque la prise en charge a lieu dans un sous-sol non visible de l'extérieur, comme cela se produit de temps à autre. Il faut que les parents se relayent à tour de rôle. Cela ne s'applique pas dans les cas où il y a deux animateurs ou plus.

3.4.3 Préparation de la Sainte Communion

La préparation de la communion a lieu le samedi matin en plusieurs groupes dans les locaux de la paroisse de notre communauté. Notre Père Slawek visite chaque groupe, à des intervalles irréguliers et imprévisibles. Du point de vue de la prévention, cela peut au moins compliquer une proximité inappropriée d'un délinquant potentiel.

Concernant la catéchèse dans la paroisse les mêmes considérations s'appliquent.

3.4.4 Préparation des enfants (scolaires et préscolaires) au baptême (Baptême)

Il s'agit en général de cours individuels. À cet égard, il convient de prêter attention aux éléments suivants :

- Une prise en charge individuelle n'est autorisée que si au moins deux animateurs participent à ces cours particuliers. L'enseignement individuel devrait, si possible, avoir lieu dans les locaux de la paroisse. Il est recommandé qu'un parent de l'enfant qui ne s'occupe pas du contenu, soit présent. Il faut que les parents se relayent à tour de rôle.
- Il faut éviter le plus possible de dispenser les cours dans des logements privés, sauf si la prise en charge est dispensée en présence d'au moins un parent d'un enfant; qui ne s'occupe pas du contenu, mais qui est simplement présent et qui, par sa présence, limite le risque potentiel. Les parents doivent se relayer à tour de rôle.

3.4.5 Pastorale des jeunes en dehors de la préparation de la Confirmation et des jeunes en préparation à la Confirmation (Aumônerie)

Dans ce cas, les groupes sont généralement plus grands. Les activités (environ une fois par mois, le vendredi soir) ont lieu presque exclusivement dans les locaux de la paroisse, ou, dans un appartement privé, toujours en présence de plusieurs animateurs en même temps, de sorte que, d'un point de vue spatial, nous évaluons le risque plutôt comme faible. Ici aussi, notre Père Slawek, dans la mesure où les activités ont lieu dans la paroisse, visite chaque groupe. Du point de vue de la prévention, cela peut au moins compliquer une proximité inappropriée d'un délinquant potentiel.

Toutefois, il convient bien entendu de veiller ici aussi à ce que les individus ne s'éloignent pas du groupe vers d'autres locaux.

Actuellement (en raison de la pandémie), les activités se déroulent via Zoom ou TEAMS. Mais même indépendamment de la pandémie, ces groupes sont beaucoup plus susceptibles de communiquer sur les réseaux sociaux. Les défis liés à l'utilisation des médias sociaux découlent du fait que, en règle générale,

contrairement aux enfants de la catéchèse et de la préparation à la communion, où la communication par e-mail, WA etc., se fait exclusivement par l'intermédiaire des parents, les jeunes sont souvent contactés directement. Cela peut faciliter le ciblage de certains jeunes par un délinquant potentiel via des messages adressés directement à ces jeunes.

Les contacts médiatiques exclusifs des animateurs avec des enfants/ adolescents individuellement sont interdits. Il convient de veiller à ce que les auto déclarations y fassent référence.

De plus, lors de la retraite, des excursions avec une nuitée sont organisées (voir cf. point 3.3)

3.4.6 Scouts

Les scouts organisent des nuitées en plein air où les jeunes ne sont pas pris en charge par des adultes. Les chefs (cheftaines) sont généralement eux-mêmes mineurs (environ 15 à 17 ans). Dans ce domaine, le travail d'information et l'imposition d'un code de bonne conduite sont également indispensables pour les jeunes patrons (chefs) et chefs (cheftaines). La transposition s'effectue sur la base des directives établies par les Scouts unitaires de France. En outre, il est prévu d'organiser pour les jeunes patrons et cheftaines leurs propres soirées d'information, au cours desquelles ils seront sensibilisés au sujet. En outre, il convient d'examiner dans quelle mesure des certificats de bonne conduite de la police étendus sont nécessaires ou peuvent être obtenus. En cas de doute, l'accord des tuteurs légaux sera nécessaire.

3.4.7 La préparation des enfants de chœur (Enfants de Coeur)

En règle générale, les nouveaux enfants de chœur sont formés au début de l'année scolaire en une seule occurrence. Dans ce cas, le risque potentiel est plutôt faible, puisque la formation n'a lieu qu'une fois. Il en va de même pour l'habillage. Toutefois, il faut veiller à alterner les adultes de la paroisse aidant à l'habillage dans la sacristie et que ce soit en présence de notre Père Slawek. Il faut toujours s'abstenir de réajuster l'habit sans que cela soit demandé. Il faut également veiller à ce que la sacristie soit toujours ouverte lors de l'habillage des enfants de chœur, ce qui est de toute façon la règle.

3.4.8 Les confessions

Pour la confession des jeunes et des enfants, il y a dans l'église Maria Himmelfahrt une salle de confession - une salle où les portes doivent être ouvertes à tout moment. La confession peut également avoir lieu dans un endroit de l'église qui est visible pour tous. La sacristie, si elle reste ouverte, est une autre alternative.

Il est important que les autres curés qui confessent disposent à l'avenir d'un résumé des règles de conduite de notre ISK et du code de conduite.

Il est également important que la confession puisse avoir lieu dans une grande discrétion. Il faut donc trouver un équilibre entre, d'une part, un isolement inévitable et une protection contre une proximité inappropriée par le confesseur.

4 Aptitude personnelle

Il n'y a pas d'entretiens officiels pour le recrutement des bénévoles. Il faut donc être attentifs aux points suivants :

- Les listes de bénévoles des différents groupes doivent être transmises au spécialiste de la prévention, avec l'accord des bénévoles, afin que celui-ci, en accord avec le Père Slawek et le Conseil paroissial, puisse définir les participations aux formations ainsi que la nature des certificats de bonne conduite élargis (*erweitertes Führungszeugnis, EFZ*) délivrés par la police.

- Référence au ISK

Tous les bénévoles, y compris ceux qui n'aident que de manière absolument sporadique, doivent être signalés au ISK et aux Code de conduite. Une traduction francophone du ISK et du Code de conduite est disponible.

- Formation à la prévention/ Formation à l'information

Une formation obligatoire à la prévention est dispensée une fois par an pour les bénévoles qui s'engagent dans l'un des groupes suivants. Cela signifie que les bénévoles qui s'engagent durablement dans les groupes suivants (c'est-à-dire en moyenne plus de trois mois) doivent, en tout état de cause, suivre une formation obligatoire telle que prévue avant le début de l'engagement ou, en tout cas, au plus tard au premier trimestre suivant leur entrée en fonction. C'est ce qu'il convient de signaler dans le cadre du recrutement pour :

- Groupes de catéchètes d'enfants (Catéchisme)
- Pastorale des jeunes et des jeunes en préparation à la Confirmation (Aumônerie)
- Groupes d'enfants pour la préparation de la Première Communion (Préparation à la première communion)
- Préparation des enfants (scolaires et préscolaires) au baptême (Baptême)
- Groupes scouts (Chefs et Cheftaines)

Une exception s'applique aux animateurs qui ont déjà été engagés de façon bénévole dans l'un des groupes ci-dessus et ont déjà suivi une formation dans le cadre de cet engagement. En outre, cela ne s'applique pas non plus aux bénévoles qui ne s'engagent que de manière absolument sporadique par exemple dans le cadre de la préparation de la communion ou de la préparation des messes des familles - par exemple dans les travaux de bricolage.

5 Déclaration d'engagement volontaire et certificat personnel élargi de bonne conduite (*erweitertes Führungszeugnis, EFZ*)

5.1 Déclaration d'engagement volontaire

Tout bénévole engagé pour la première fois de façon permanente dans l'un des groupes suivants et qui n'aide pas seulement de manière absolument sporadique par exemple, pour des activités individuelles dans le cadre de la préparation de la communion ou de la préparation à la confirmation) et âgé de plus de 14 ans, doit de préférence après une formation remplir et signer une auto déclaration (annexe 5.1). Ceci est à signaler au moment du recrutement

- Groupes de catéchisme d'enfants (Catéchisme)
- Pastorale des jeunes et des jeunes en préparation à la Confirmation (Aumônerie)
- Groupes d'enfants préparant la Première Communion (Préparation à la première communion)
- Préparation des enfants (scolaires et préscolaires) au baptême (Baptême)
- Groupes scouts (Scouts) (Chefs et Cheftaines)

Les déclarations d'engagement volontaire des bénévoles sont gérées par le spécialiste formé à la prévention.

5.2 Certificat de bonne conduite étendu (*Erweitertes Führungszeugnis, EFZ*)

Tout bénévole engagé pour la première fois de façon permanente dans l'un des groupes suivants et qui ne se contente pas d'aider de manière absolument sporadique (« spontanée ») (par exemple, pour des activités individuelles dans le cadre de la préparation de la communion ou de la préparation à la confirmation) et âgé de plus de 14 ans, doit présenter un certificat de bonne conduite élargie actualisé (*erweitertes Führungszeugnis, « EFZ »*). C'est ce qu'il convient de souligner dans le cadre du recrutement.

- Groupes de catéchismes d'enfants
- Pastorale pour jeunes et jeunes en préparation à la Confirmation (Aumônerie)
- Groupes d'enfants préparant la Première Communion (Préparation à la première communion)
- Préparation des enfants (scolaires et préscolaires) au baptême (Baptême)
- En ce qui concerne les chefs et les chefs des groupes de scouts, il convient, pour les mineurs, d'examiner la manière de gérer la collecte de l'EFZ (voir point 3.4.6 ci-dessus)

L'EFZ ne doit pas avoir plus de trois mois. Après consultation, cet EFZ est conservé par le bénévole concerné. Dans le bureau de notre paroisse, un registre est tenu à jour contenant les noms des bénévoles, le nom de la personne ayant vérifié la validité et la date de leurs EFZ. Aucune copie d'EFZ ne peut être conservée. Une autre option est la transmission et l'enregistrement des l'EFZ à l'unité de coordination (voir point 2.8 ci-dessus).

Si l'engagement dépasse cinq ans, un EFZ doit être présenté à nouveau. Ce cas est plutôt rare dans notre paroisse en raison de la fluctuation élevée.

En cas d'inscription de l'un des paragraphes pertinents du code pénal (allemand) (*Strafgesetzbuch, StGB*) dans le EFZ d'un bénévole, il ne lui sera pas possible d'exercer une activité dans le secteur de l'animation socio-éducative avec des enfants ou des jeunes et dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse. La personne concernée doit être retirée de la liste des bénévoles inscrits. En tout état de cause, les vérificateurs sont tenus au secret professionnel, y compris en cas d'enregistrement d'autres infractions, et sont tenus au secret juridique conformément à l'article 203 du code pénal (allemand) (*Strafgesetzbuch, StGB*).

6 Code de conduite et règles de conduite concrètes

6.1 Pour notre paroisse, nous avons établi le « **Code de conduite** ci-après (à nouveau joint en **Annexe 6**). Ce Code de conduite est publié sur le site internet de notre paroisse sous <https://www.fraccf.de> et est remis aux bénévoles mentionnés au paragraphe 5.1. En signant la déclaration d'engagement, il devient obligatoire pour ces bénévoles engagés dans notre paroisse.

6.2 Le Code de conduite repose notamment sur les droits de l'enfant des Nations Unies. La liste suivante n'est pas exhaustive et détermine l'action et l'attitude de toute personne travaillant avec des enfants et des jeunes dans notre paroisse, mais aussi les relations entre les enfants et les jeunes dans le cadre de nos activités communes :

Tu as le droit de te sentir bien.

Tu n'as pas à avoir peur. Tu es pris en compte, respecté et pris au sérieux. Je te protège et je suis toujours là pour toi. Je ne te laisserai pas ne pas être respecté et je m'interpose quand je me rends compte que ce n'est pas le cas parmi les enfants et les adolescents, et j'ai recours à un tiers si mon intervention est sans succès.

Tu as le droit d'exprimer ton opinion et d'être pris au sérieux.

Je t'écoute et je respecte ton opinion. Tu n'as pas à avoir peur de dire ton opinion, même si elle ne correspond pas à mon opinion ou à celle des autres. Ton opinion compte et sera impliquée dans les décisions lorsque c'est possible.

Tu as le droit de décider toi-même à quoi tu veux participer.

La proximité et la distance doivent être respectées. C'est toi qui décides pour toi, et je dois le respecter. Je perçois mes propres limites et respecte les limites que tu me fixes, comme je veux que tu respectes mes limites. C'est vrai dans les relations de chacun avec chacun.

Tu as le droit d'obtenir une réponse à tes questions.

Je prends tes questions au sérieux et j'essaye d'y répondre quand je peux, en tenant compte de ton âge et honnêtement, sans te blesser verbalement ou non verbalement.

Tu as le droit qu'on ne parle pas de toi, mais à toi.

Je ne parle de tes questions et de tes soucis avec d'autres qu'avec ton consentement. C'est important que tu décides si c'est ce que tu veux, parce que tu es au centre de ces décisions, pas à côté.

Tu as le droit à ce que personne ne te fasse de mal.

Qu'il s'agisse de paroles, d'actes, d'images ou de réseaux sociaux, il n'y a aucune justification à ce que cela te fasse du mal, te fasse peur ou que cela t'expose, te harcèle ou t'intimide. Je m'engage à ce que cela n'arrive pas, et je veux que tu aies toujours le sentiment que tu peux en parler en toute sécurité et que tu seras aidé si tu te sens harcelé d'une manière ou d'une autre.

Tu as le droit de décider de toi et de ton corps.

Ton intimité et ce que tu dis te faire honte sont sacrées. Personne, quelle que soit la justification invoquée, ne peut en décider à part toi, qu'il s'agisse d'adultes, d'adolescents ou d'enfants. Cela vaut également pour tes parents. J'encourage les enfants et les adolescents à oser dire « non » verbalement ou non, et je le respecte et le défend. Même en l'absence d'un tel « non », il va de soi que je suis sensible et attentif au contact physique et que je respecte la volonté de celui qui est en face de moi. Cela inclut également le droit au respect de sa propre image.

Tu as le droit de demander de l'aide.

J'aide quand on me le demande. En outre, je fais attention aux signes avant-coureurs de danger et j'agis de manière responsable et prudente, c'est-à-dire que j'interviens, que je documente et que j'informe les responsables, que je demande de l'aide et que je m'engage à participer à des programmes de formation. Cela signifie aussi que je n'agis pas de ma propre initiative, en tant que « psychologue amateur ». Je traite ce qu'on me dit de manière confidentielle et je ne le transmets qu'aux responsables.

- 6.3** Les règles de conduite concrètes suivantes s'imposent pour tous les bénévoles de notre paroisse, qui doivent également veiller à ce que tous les enfants et les jeunes, dans le cadre de nos activités communes, respectent ces règles de conduite dans la mesure où ils peuvent exercer une influence :

6.3.1 Aménagement de la proximité et de la distance

Les activités avec les enfants et les jeunes proposées dans notre paroisse (voir par. 1.6) ne se déroulent dans la mesure du possible que dans les locaux appropriés et dans les groupes de la communauté paroissiale. Dans la mesure du possible, les locaux devraient être accessibles et visibles de l'extérieur. Dans la mesure du possible, l'enseignement individuel ne doit pas avoir lieu.

Dans les cas exceptionnels où il n'est pas possible de respecter les règles visées ci-dessus, les concepts et règles établis pour chaque groupe au point 2.3 s'appliquent.

Si une exception y est faite, il est essentiel d'en informer les spécialistes de la prévention avant la mise en œuvre, en étroite collaboration avec le Conseil paroissial et notre Père Slawek. Il faut réagir le plus rapidement possible et de manière flexible aux changements et élaborer de nouveaux concepts de protection pour les situations individuelles.

6.3.2 L'adéquation du contact physique

Le contact physique et la proximité doivent être adaptés à l'âge et adaptés au contexte ; Il est toujours essentiel que les mineurs aient signifié de façon claire et en toute liberté leur accord. Si un désaccord est signifié, que ce soit verbalement ou par comportement, il doit toujours être respecté. Les bénévoles sont responsables du maintien des limites, y compris lorsque les mineurs ont des impulsions qui ne les respecteraient pas. Les attouchements et les rapprochements physiques qui ne sont pas les bienvenus ou qui ont lieu en violation de ces limites (et en particulier en conjonction avec la promesse d'une récompense ou de la menace d'une peine de quelque nature que ce soit) sont absolument interdits.

6.3.3 Événements avec nuitées

Lorsque des nuitées (par exemple dans le cadre de la préparation de la Confirmation ou chez les scouts) ont lieu, il faut toujours veiller à ce que les mineurs de sexe différent disposent de tentes différentes ainsi que le cas échéant de douches et de toilettes séparées. L'intimité de l'autre doit être pleinement respectée à tout moment, y compris entre enfants et adolescents de même sexe.

En cas de violation des limites, y compris entre les enfants et les adolescents, il est impératif d'intervenir et de s'interposer

6.3.4 La langue et le choix des mots

La langue et le choix des mots sont un élément important qui peut profondément blesser, humilier et menacer les personnes. Il faut toujours veiller à une communication valorisante et respectueuse, en fonction de l'âge et des besoins des enfants et des jeunes. Cela signifie, par exemple, qu'il ne doit pas y avoir de remarques désobligeantes, d'humiliations, de slogans sexistes, de blagues et de gestes, de surnoms sexistes, etc. Il est essentiel d'intervenir et de s'interposer en cas de violation des limites dans le domaine linguistique entre les enfants et les adolescents.

6.3.5 Acceptabilité des cadeaux

Pour les cadeaux, les avantages et les faveurs, il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas de dépendance émotionnelle. Par conséquent, les cadeaux et les faveurs faits individuellement aux enfants et adolescents ne sont pas autorisés au sein d'un groupe. Par ailleurs, les cadeaux à l'ensemble du groupe ne peuvent être liés qu'à la tâche concrète du bénévole, doivent rester modestes et rester dans les limites habituelles (par exemple, petites croix, petites bougies pour le coin de prière, petits Saint Nicolas, etc.). Inversement, cela vaut également pour l'acceptation de cadeaux d'enfants, d'adolescents ou de leurs proches.

6.3.6 Respect de l'intimité

Le respect de l'intimité est toujours et dans toutes les situations à prendre en compte sans restriction ! Pour les événements et les voyages, les enfants et les adolescents doivent toujours être accompagnés d'un nombre suffisant d'adultes des deux sexes (à l'exception des scouts).

6.3.7 Approche et utilisation des médias et des réseaux sociaux

Dans le cadre des événements dans notre communauté et /ou dans les locaux de notre paroisse, il n'est pas question d'utiliser des médias ayant un contenu sexiste, violent ou pornographique. Les contacts individuels via les médias et les réseaux sociaux entre les animateurs (également des patrons et des chefs dans le cadre de leur fonction d'animateurs de scouts) et les enfants/adolescents sont inadmissibles.

6.3.8 Mesures éducatives

L'utilisation des mesures de discipline doit être bien réfléchie et rendue transparente en raison de divers effets. Les mesures doivent toujours être directement liées aux fautes commises, proportionnées et plausibles pour la personne concernée. Il est impératif que l'intimidation, l'arbitraire, la pression, la menace ou la peur, et que d'autres mesures similaires soient absolument interdites. De même, toute forme de violence psychologique ou physique, de coercition ou de privation de liberté est interdite, même si les personnes concernées ou leurs parents y consentent.

6.3.9 Gestion des infractions à notre Code de conduite

Ce Code de conduite n'a de sens que s'il est applicable. C'est pourquoi il faut établir des règles à appliquer en cas de transgressions du Code. Il s'agit, d'une part, de prendre des mesures afin de permettre aux délinquants potentiels d'en reconnaître le sérieux; d'autre part, tout doit être fait pour empêcher la chasse aux sorcières - nous ne sommes pas les forces de l'ordre. C'est pourquoi nous nous engageons à intervenir en cas de transgression dans la mesure de nos possibilités et dans le respect de la proportionnalité, à prendre position et à demander de l'aide. À cette fin, les voies de recours sont celles décrites au point 7. Plaintes.

7 Plaintes

7.1 Que faire si nous assistons à des situations où le ISK ne fonctionne pas?

- Dans tous les cas, nous nous présentons d'abord aux victimes. Nous sommes de leur côté et nous prenons très au sérieux les déclarations et les descriptions de la situation. Cela se fait de façon discrète et sans s'énerver.
- Nous restons calmes.
- Nous documentons la situation dans la mesure du possible par écrit, avec précision et objectivité.
- Dans tous les cas nous contactons le Père Slawek ou le spécialiste de la prévention (*Fachkraft Prävention*) Elisabeth Huber-Sorge, ou Florence Kovarbasic ou Arnaud Judet ou Sébastien Perez-Duarte, si vous avez observé des situations de violence sexuelle de la part des bénévoles ou des participants, ou si vous êtes vous-même

victime d'une violence sexuelle. La procédure de plainte est décrite en détail au point 7.2.

- Toujours garder à l'esprit que les besoins des victimes sont particulièrement :
 - Protection
 - Être pris au sérieux et être crû
 - La reconnaissance de la souffrance
 - La responsabilité du (des) coupable (s)
 - Blâmer clairement le (s) délinquant (s)
 - Position claire des parents, de l'Eglise et de la société
 - Retour à la normalité

L'**annexe 7.1** propose un guide d'action sur la manière de se comporter au mieux en cas de présomption ou de suspicion.

7.2 Procédure de plainte

Les plaintes concernant toute forme d'agression ou d'abus sexuels peuvent être adressées directement aux responsables des abus du diocèse du Limbourg.

Ou directement dans notre paroisse, à notre curé Slavomir Moleda, à notre spécialiste de la prévention Elisabeth Huber-Sorge, à Florence Kovarbasic, Arnaud Judet ou Sébastien Perez-Duarte.

Dans tous les cas, vos plaintes seront traitées de manière confidentielle.

7.3 Numéros et adresses importants en cas de suspicion :

7.3.1 Dans notre paroisse

Nous avons créé une adresse email générale qui vous permet de nous contacter à tout moment : prevention@fraccf.de

Vous pouvez également nous contacter comme suit :

Père Slawek: téléphone 069-523162; info.paroisseffm@gmail.com.

Spécialiste de prévention (*geschulte Fachkraft Prävention*) Elisabeth Huber-Sorge 49 (0) 162 737 9459; e.huber-sorge@huber-sorge.com

Florence Kovarbasic +49 (0) 177 249 8904; florence.dailleux@me.com

Arnaud Judet +49 (0) 176 124 000 31; arnaud.judet@gmail.com

Sébastien Perez-Duarte +49 (0) 172 345 7082; seb@perez-duarte.net

7.3.2 Point de contact pour les procédures en cas de violences sexuelles dans l'évêché :

Chef de l'unité de coordination prévention de la violence sexuelle :

Herr Stefan Menne

Tel: 06431 295-180

Fax: 06431 295-123

Mail: s.menne@bistumlimburg.de

Roßmarkt 10, 65549 Limburg

Centre de coordination prévention de la violence sexuelle :

Herr Matthias Belikan

Frau Silke Arnold

Tel: 06431 295-315

Fax: 06431 295-123

Mail: m.belikan@bistumlimburg.de

Mail: s.arnold@bistumlimurg.de

Roßmarkt 10, 65549 Limburg

Numéro d'appel du diocèse pour tous les cas urgents : 0151-17542390

Date

Père Slawek

Date

Président du conseil paroissial

Date

Spécialiste prévention Elisabeth Huber-Sorge



Paroisse Catholique Francophone

CODE DE CONDUITE

DE LA PAROISSE CATHOLIQUE FRANCOPHONE DE

FRANCFORT-SUR-LE-MAIN

PAROISSE CATHOLIQUE FRANCOPHONE DE FRANCFORT

1 Code de conduite et règles de conduite concrètes

1.1 Pour notre paroisse, nous avons établi le « **Code de conduite** ci-après. Ce Code de conduite est publié sur le site internet de notre paroisse sous <https://www.fraccf.de> et est remis aux bénévoles mentionnés au paragraphe 5.1 de nos Principes et Procédures Institutionnelles de Prévention Contre La Violence Sexuelle (*Institutionelles Schutzkonzept*) (« **ISK** »). En signant la déclaration d'engagement, il devient obligatoire pour ces bénévoles engagés dans notre paroisse.

1.2 Le Code de conduite repose notamment sur les droits de l'enfant des Nations Unies. La liste suivante n'est pas exhaustive et détermine l'action et l'attitude de toute personne travaillant avec des enfants et des jeunes dans notre paroisse, mais aussi les relations entre les enfants et les jeunes dans le cadre de nos activités communes :

Tu as le droit de te sentir bien.

Tu n'as pas à avoir peur. Tu es pris en compte, respecté et pris au sérieux. Je te protège et je suis toujours là pour toi. Je ne te laisserai pas ne pas être respecté et je m'interpose quand je me rends compte que ce n'est pas le cas parmi les enfants et les adolescents, et j'ai recours à un tiers si mon intervention est sans succès.

Tu as le droit d'exprimer ton opinion et d'être pris au sérieux.

Je t'écoute et je respecte ton opinion. Tu n'as pas à avoir peur de dire ton opinion, même si elle ne correspond pas à mon opinion ou à celle des autres. Ton opinion compte et sera impliquée dans les décisions lorsque c'est possible.

Tu as le droit de décider toi-même à quoi tu veux participer.

La proximité et la distance doivent être respectées. C'est toi qui décides pour toi, et je dois le respecter. Je perçois mes propres limites et respecte les limites que tu me fixes, comme je veux que tu respectes mes limites. C'est vrai dans les relations de chacun avec chacun.

Tu as le droit d'obtenir une réponse à tes questions.

Je prends tes questions au sérieux et j'essaye d'y répondre quand je peux, en tenant compte de ton âge et honnêtement, sans te blesser verbalement ou non verbalement.

Tu as le droit qu'on ne parle pas de toi, mais à toi.

Je ne parle de tes questions et de tes soucis avec d'autres qu'avec ton consentement. C'est important que tu décides si c'est ce que tu veux, parce que tu es au centre de ces décisions, pas à côté.

Tu as le droit à ce que personne ne te fasse de mal.

Qu'il s'agisse de paroles, d'actes, d'images ou de réseaux sociaux, il n'y a aucune justification à ce que cela te fasse du mal, te fasse peur ou que cela d'expose, te harcèle ou t'intimide. Je m'engage à ce que cela n'arrive pas, et je veux que tu aies toujours le sentiment que tu peux en parler en toute sécurité et que tu seras aidé si tu te sens harcelé d'une manière ou d'une autre.

Tu as le droit de décider de toi et de ton corps.

Ton intimité et ce que tu dis te faire honte sont sacrées. Personne, quelle que soit la justification invoquée, ne peut en décider à part toi, qu'il s'agisse d'adultes, d'adolescents ou d'enfants. Cela vaut également pour tes parents. J'encourage les enfants et les

adolescents à oser dire « non » verbalement ou non, et je le respecte et le défend. Même en l'absence d'un tel « non », il va de soi que je suis sensible et attentif au contact physique et que je respecte la volonté de celui qui est en face de moi. Cela inclut également le droit au respect de sa propre image.

Tu as le droit de demander de l'aide.

J'aide quand on me le demande. En outre, je fais attention aux signes avant-coureurs de danger et j'agis de manière responsable et prudente, c'est-à-dire que j'interviens, que je documente et que j'informe les responsables, que je demande de l'aide et que je m'engage à participer à des programmes de formation. Cela signifie aussi que je n'agis pas de ma propre initiative, en tant que « psychologue amateur ». Je traite ce qu'on me dit de manière confidentielle et je ne le transmets qu'aux responsables.

- 1.3** Les règles de conduite concrètes suivantes s'imposent pour tous les bénévoles de notre paroisse, qui doivent également veiller à ce que tous les enfants et les jeunes, dans le cadre de nos activités communes, respectent ces règles de conduite dans la mesure où ils peuvent exercer une influence :

1.3.1 Aménagement de la proximité et de la distance

Les activités avec les enfants et les jeunes proposées dans notre paroisse (voir par. 1.6 de notre ISK) ne se déroulent dans la mesure du possible que dans les locaux appropriés et dans les groupes de la communauté paroissiale. Dans la mesure du possible, les locaux devraient être accessibles et visibles de l'extérieur. Dans la mesure du possible, l'enseignement individuel ne doit pas avoir lieu.

Dans les cas exceptionnels où il n'est pas possible de respecter les règles visées ci-dessus, les concepts et règles établis pour chaque groupe au point 3.4 de notre ISK s'appliquent.

Si une exception y est faite, il est essentiel d'en informer les spécialistes de la prévention avant la mise en œuvre, en étroite collaboration avec le Conseil paroissial et notre Père Slawek. Il faut réagir le plus rapidement possible et de manière flexible aux changements et élaborer de nouveaux concepts de protection pour les situations individuelles.

1.3.2 L'adéquation du contact physique

Le contact physique et la proximité doivent être adaptés à l'âge et adaptés au contexte ; Il est toujours essentiel que les mineurs aient signifié de façon claire et en toute liberté leur accord. Si un désaccord est signifié, que ce soit verbalement ou par comportement, il doit toujours être respecté. Les bénévoles sont responsables du maintien des limites, y compris lorsque les mineurs ont des impulsions qui ne les respecteraient pas. Les attouchements et les rapprochements physiques qui ne sont pas les bienvenus ou qui ont lieu en violation de ces limites (et en particulier en conjonction avec la promesse d'une récompense ou de la menace d'une peine de quelque nature que ce soit) sont absolument interdits.

1.3.3 Événements avec nuitées

Lorsque des nuitées (par exemple dans le cadre de la préparation de la Confirmation ou chez les scouts) ont lieu, il faut toujours veiller à ce que les mineurs de sexe différent disposent de tentes différentes ainsi que le cas échéant

de douches et de toilettes séparées. L'intimité de l'autre doit être pleinement respectée à tout moment, y compris entre enfants et adolescents de même sexe.

En cas de violation des limites, y compris entre les enfants et les adolescents, il est impératif d'intervenir et de s'interposer

1.3.4 La langue et le choix des mots

La langue et le choix des mots sont un élément important qui peut profondément blesser, humilier et menacer les personnes. Il faut toujours veiller à une communication valorisante et respectueuse, en fonction de l'âge et des besoins des enfants et des jeunes. Cela signifie, par exemple, qu'il ne doit pas y avoir de remarques désobligeantes, d'humiliations, de slogans sexistes, de blagues et de gestes, de surnoms sexistes, etc. Il est essentiel d'intervenir et de s'interposer en cas de violation des limites dans le domaine linguistique entre les enfants et les adolescents.

1.3.5 Acceptabilité des cadeaux

Pour les cadeaux, les avantages et les faveurs, il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas de dépendance émotionnelle. Par conséquent, les cadeaux et les faveurs faits individuellement aux enfants et adolescents ne sont pas autorisés au sein d'un groupe. Par ailleurs, les cadeaux à l'ensemble du groupe ne peuvent être liés qu'à la tâche concrète du bénévole, doivent rester modestes et rester dans les limites habituelles (par exemple, petites croix, petites bougies pour le coin de prière, petits Saint Nicolas, etc.). Inversement, cela vaut également pour l'acceptation de cadeaux d'enfants, d'adolescents ou de leurs proches.

1.3.6 Respect de l'intimité

Le respect de l'intimité est toujours et dans toutes les situations à prendre en compte sans restriction ! Pour les événements et les voyages, les enfants et les adolescents doivent toujours être accompagnés d'un nombre suffisant d'adultes des deux sexes (à l'exception des scouts).

1.3.7 Approche et utilisation des médias et des réseaux sociaux

Dans le cadre des événements dans notre communauté et /ou dans les locaux de notre paroisse, il n'est pas question d'utiliser des médias ayant un contenu sexiste, violent ou pornographique. Les contacts individuels via les médias et les réseaux sociaux entre les animateurs (également des patrons et des chefs dans le cadre de leur fonction d'animateurs de scouts) et les enfants/adolescents sont inadmissibles.

1.3.8 Mesures éducatives

L'utilisation des mesures de discipline doit être bien réfléchie et rendue transparente en raison de divers effets. Les mesures doivent toujours être directement liées aux fautes commises, proportionnées et plausibles pour la personne concernée. Il est impératif que l'intimidation, l'arbitraire, la pression, la menace ou la peur, et que d'autres mesures similaires soient absolument interdites. De même, toute forme de violence psychologique ou physique, de coercition ou de privation de liberté est interdite, même si les personnes concernées ou leurs parents y consentent.

1.3.9 Gestion des infractions à notre Code de conduite

Ce Code de conduite n'a de sens que s'il est applicable. C'est pourquoi il faut établir des règles à appliquer en cas de transgressions du Code. Il s'agit, d'une part, de prendre des mesures afin de permettre aux délinquants potentiels d'en reconnaître le sérieux; d' autre part, tout doit être fait pour empêcher la chasse aux sorcières - nous ne sommes pas les forces de l'ordre. C'est pourquoi nous nous engageons à intervenir en cas de transgression dans la mesure de nos possibilités et dans le respect de la proportionnalité, à prendre position et à demander de l'aide. À cette fin, les voies de recours sont celles décrites au point 7. Plaintes de notre ISK.

Date

Père Slawek

Date

Président du conseil paroissial

Date

Spécialiste prévention Elisabeth Huber-Sorge

Procédure à suivre

en cas de suspicion de violence sexuelle

Que faire ...

... en cas de suspicion de violence sexuelle sur un mineur ou sur un adulte ayant besoin de protection ou d'assistance?

STOP!



Ne rien entreprendre de sa propre initiative

Pas de confrontation directe avec le ou la personne soupçonnée

Pas de confrontation directe avec la personne soupçonnée

Pas de questionnaire de sa propre initiative

Pas d'information à la personne soupçonnée

Ne pas confronter les parents de la victime présumée avec les faits présumés

En cas de sonpcon avéré ...

... envers un professionnel ou un bénévole de l'évêché, prévenir immédiatement le responsable de l'évêché pour les violences sexuelles

Hans-Georg Dahl, Tel.: 0172 3005578
Dr. Ursula Rieke, Tel.: 0175 4891039

... si cela n'a rien à voir avec l'église et dans le respect de la protection de la victime il faut le signaler au Jugendamt

GO



Garder son calme! Pas d'actions intempestives

Ecouter, croire, prendre au sérieux.

Prêter attention au comportement des personnes potentiellement concernées. Prendre des notes avec date et heure

Accepter ses propres limites et possibilités

Demander soi-même de l'aide



En parler à une personne de confiance

et/ou

Prendre contact avec la personne responsable de l'entité

et/ou

Prendre un conseiller externe compétent

Procédure à suivre **en cas de signalement par une personne potentiellement concernée** **(suspçon)**

Que faire lorsque ...

... un mineur ou un adulte ayant besoin de protection ou d'assistance fait un signalement ?

Stop!



Pas de précipitation ni d'interrogatoire!
Pas de questions suggestives!
Pas d'actions intempestives!

Pas de question sur le pourquoi pouvant donner un sentiment de culpabilité.

Ne pas demander d'explications logiques.

Ne pas exercer de pression ni rechercher une solution

Pas de promesse intenable ni d'engagement: rester honnête

Après cet échange:

Pas d'information à la personne incriminée!

Pas de décision ou d'action sans consultation de la personne concernée adaptée à son âge. Lors du premier contact, pas de mention de plainte pénale! Signalement aux autorités compétentes seulement en cas de danger immédiat

Go



Garder son calme!

Ecouter, prendre au sérieux, croire. Prendre au sérieux le récit même de légères infractions. Les victimes commencent souvent par ne raconter qu'une partie de ce qui leur est arrivé.

Respecter les limites, les résistances et les sentiments ambivalents des victimes

Louer le courage et la confiance d'en faire part.

Prendre clairement le parti de la victime: "Tu n'est pas responsable de ce qui t'arrive!"

Assurer que l'échange restera confidentiel et que rien ne sera fait sans information préalable, mais informer sur l'obligation de signalement et les suites à donner.

Après cet échange:

Consigner les faits.

Informez les contacts désignés de l'entité ou la direction (si ils ne sont pas soupçonnés et à: Hans-Georg Dahl, Tel.: 0172 3005578 ou Dr. Ursula Rieke, Tel.: 0175 4891039 ou le bureau de coordination pour la prévention des violences sexuelles, Tel.: 0151 17542390.